

Département des finances – 2, rue du 24-Septembre, 2800 Delémont

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 55 00
f +41 32 420 55 01
secr.dfi@jura.ch

Aux corporations jurassiennes
de droit public concernées

Delémont, le 3 octobre 2017

Mise en consultation du projet de révision totale du décret concernant l'administration financière des communes

Mesdames, Messieurs,

Nous vous soumettons un projet de révision totale du décret concernant l'administration financière des communes.

Il est proposé au Parlement de mettre en œuvre la révision totale dudit décret suite à l'introduction du Modèle comptable harmonisé 2 au 1^{er} janvier 2019.

Soucieux de connaître votre avis, le Gouvernement ouvre cette procédure de consultation. Aussi, nous vous invitons à examiner les documents se trouvant sur le site internet du délégué aux affaires communales et à communiquer votre prise de position à l'aide du questionnaire élaboré, celui-ci ciblant les appréciations pouvant être apportées sur la révision totale du décret ainsi qu'à l'entrée en vigueur du MCH2.

Le délai de remise des prises de positions est fixé au 20 décembre 2017.

L'entier du dossier et le questionnaire, que vous pouvez remplir en ligne, se trouvent sur Internet à l'adresse www.jura.ch/com. Une fois le questionnaire complété, nous vous invitons à le transmettre par courrier électronique à l'adresse suivante : secr.com@jura.ch.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, nous transmettre votre avis par courrier en nous retournant le questionnaire complété à l'adresse suivante :

Délégué aux affaires communales
Consultation MCH2
Rue du 24-septembre 2
2800 Delémont

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Charles Juillard
Ministre des finances